

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

FUNÉRAILLES RÉPUBLICAINES - (N° 2434)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
M. Bompard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

La République française demande pardon aux rois de France et aux Français pour le saccage de leurs sépultures lors de la profanation des tombes de l'abbaye de Saint-Denis en 1793 et 1794.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les valeurs républicaines ont beaucoup évolué au cours de l'Histoire. Ainsi, le saccage de la nécropole des rois de France reste une page sombre dans l'Histoire de France. Une population échauffée par la manipulation et les terreurs instillées par la révolution française s'adonna à une profanation qui marque encore une sombre division du peuple de notre pays. Alors que l'idéologie républicaine supplante aujourd'hui le simple respect de la forme des institutions, ce rappel historique est crucial pour prévenir les excès terroristes qui marquèrent les années révolutionnaires.

Ce respect des funérailles trouva son paroxysme dans le deuxième décret du 1er août 1793 que : « Les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la république, seront détruits le 10 août prochain ».